

La résistance polonaise en action



Article rédigé par *Le Temps.ch*, le 16 juillet 2021

La Pologne fait un pas décisif vers un «Polexit juridique» : en pleine bataille avec l'Union européenne sur la question de l'Etat de droit, le Tribunal constitutionnel polonais, proche du pouvoir, refuse de se soumettre aux décisions de la Cour de justice de l'UE.

La Pologne et l'Union européenne se sont livrées à un bras de fer par tribunaux interposés, ce mercredi, sur la question de l'Etat de droit, qui empoisonne les relations entre Varsovie et la Commission depuis l'arrivée au pouvoir de Droit et Justice, le parti ultraconservateur dirigé par Jaroslaw Kaczynski, en 2015.

C'est la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), qui a tiré la première. Vers 15h, la juridiction suprême de l'UE, à Luxembourg, a demandé la suspension immédiate de la Chambre disciplinaire de la Cour suprême polonaise, institution qui n'est pas conforme au droit de l'Union. Une heure plus tard, à Varsovie, le Tribunal constitutionnel, après une courte journée de débats houleux, jugeait que les décisions de la CJUE sur la Chambre disciplinaire étaient incompatibles avec la Constitution polonaise.

«Autrement dit, le Tribunal constitutionnel ne reconnaît plus l'autorité judiciaire de l'Union européenne en matière d'Etat de droit, qui est pourtant l'élément fondateur des traités européens, analyse Laurent Pech, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Middlesex à Londres, et spécialiste de la Pologne. Autrement dit, le Tribunal constitutionnel polonais, avec ses pseudo-juges, vient de créer les conditions d'un non-respect systématique du droit de l'Union, c'est un Polexit juridique.»

Retrouvez l'intégralité de l'article sur

<https://www.letemps.ch/monde/pologne-un-decisif-vers-un-polexit-juridique>